

Note de service

DESTINATAIRES :	Tous les membres du personnel et médecins
EXPÉDITEURS :	Sylvain Pomerleau, Directeur général adjoint, Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche
DATE :	26 juin 2020
OBJET :	Reprise des visites

Bonjour à tous,

Le CISSS des Laurentides autorise maintenant les visites dans la plupart de ses installations, sous certaines conditions. Des mesures strictes de sécurité sont toujours mises en place pour protéger les usagers, les résidents, les visiteurs et les membres du personnel.

Il sera donc possible pour un proche de visiter un usager ou un résident, à l'exception des milieux et unités en éclosion qui demeureront fermés aux visiteurs. À ce titre, nous invitons les usagers à confirmer l'autorisation de visite auprès de l'unité de soins concernée.

Les visiteurs devront respecter plusieurs directives, dont celles de se conformer aux heures de visite, aux exigences de protection (questionnaire de santé, masque et lavage des mains) et de restriction du nombre de visiteurs.

Par exemple, en centre hospitalier, les visites sont limitées à une personne à la fois, pour un maximum de 4 visiteurs par jour par usager. La distanciation physique devra être respectée dans tous les cas. Cette approche permettra de protéger la santé et la sécurité des résidents, du personnel et des visiteurs.

Situation à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

Considérant son statut de centre désigné COVID-19, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme accueille toujours les cas de COVID-19 nécessitant une hospitalisation. Ainsi, les visites y demeureront interdites à l'exception de l'unité de naissance (centre mère-enfant) et du bloc R.

[Nous vous invitons à prendre connaissance de la mise à jour des recommandations de prévention et de contrôle des infections.](#)

Nous vous invitons aussi à consulter [la section « visiteurs » de notre site Internet](#) pour connaître toutes les mesures.